



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 84929

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le taux de féminisation des armées. Elle souhaiterait savoir quel est, au 1er janvier 2006, le pourcentage de femmes dans chacune des armes.

Texte de la réponse

Au 31 décembre 2005, le ministère de la défense présentait un taux de féminisation des militaires de carrière et sous contrat de 13,20 %, contre 6 % en 1995, réparti comme suit : 9,60 % pour l'armée de terre, 19,05 % pour l'armée de l'air, 11,33 % pour la marine nationale, 12,57 % pour la gendarmerie nationale, 9,87 % pour la délégation générale pour l'armement, 46,26 % pour le service de santé des armées, 7,77 % pour le service des essences des armées, 22,33 % pour les autres services. Amorcée dès le milieu des années 1990, la progression du taux de féminisation s'est accélérée, à partir de 1998, avec la disparition des quotas de recrutement et la réduction importante des emplois spécifiquement réservés aux hommes, en application des dispositions du décret n° 98-86 du 16 février 1998. Compte tenu de la progression régulière du taux de recrutement du personnel féminin, la place des femmes dans les armées devrait encore s'accroître, dans les années qui viennent, pour atteindre environ 20 % des effectifs. Le nombre d'officiers féminins, y compris les futurs « hauts potentiels » recrutés par concours externe, devrait connaître une hausse sensible. Dans une moindre mesure, le nombre de femmes dans les corps de sous-officiers devrait également augmenter, en raison des possibilités de recrutement interne qui s'offriront aux nouvelles générations de militaires du rang féminins, au fur et à mesure que ce personnel réunira les conditions d'ancienneté nécessaires.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84929

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1146

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3054